



# RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE ET DU VOTE

---

## 1. Objet de l'appel à candidature

Pop organise un appel à candidature artistique pour sélectionner le.a prochain.e créateur.ice du design des gobelets réutilisables de Pop. Cet appel est ouvert aux artistes locaux résidant à Arles et ses alentours, et vise à sélectionner un visuel qui sera imprimé sur une série de gobelets réutilisables loués lors d'événements partenaires de Pop.

## 2. Conditions de participation

Pour participer, les artistes doivent respecter les critères suivants :

- L'appel à projet est ouvert aux artistes amateurs ou professionnels résidants sur le territoire arlésien et ses alentours.
- Le.a candidat.e devra remplir le formulaire de candidature en y intégrant son parcours, son engagement, son idée d'intention de visuel, ainsi que son portfolio ou quelque autre document qui permettrait de faire connaître son style.
- Nous vous demandons une note d'intention de visuel écrite afin de nous transmettre vos inspirations, mais ne souhaitons pas recevoir de création graphique dans un premier temps. Celle-ci vous sera demandée uniquement si vous êtes sélectionné.e pour le réaliser.

## 3. Modalités de candidature

- Date limite : Les candidatures doivent être soumises [ici](#) avant le 22 novembre 2024, à minuit.
- Informations à fournir :
  - Nom prénom
  - Âge
  - Adresse mail
  - Numéro de téléphone
  - Adresse postale
  - Présente toi un petit peu ? Ton parcours ? (500 car. max.)
  - Éco-responsabilité, ça te parle ? Qu'est-ce que ça évoque pour toi ? (500 car. max.)
  - Quel type de visuel envisages-tu pour les gobelets réutilisables ? (500 car. max.)
  - Joins-nous tes créations : ton site, portfolio (en pj), réseaux sociaux... !

## 4. Critères de sélection

Les participant.e.s seront évalués sur les critères suivants :

- Originalité : La créativité du.de la participant.e aux yeux de nos utilisateurs.
- Respect de la thématique : Le lien avec l'engagement éco responsable de Pop.

Nous ne demandons pas aux candidat.e.s de nous envoyer de création visuelle.

## 5. Votes

La désignation du.de la gagnant.e sera déterminé par un vote de nos utilisateurs, composé des clients, usagers et opérateur.ice.s de Pop. Le processus se déroulera selon les modalités suivantes :

- Support de vote : Les utilisateurs pourront voter via notre site web [pop-arles.fr](#) et nos réseaux sociaux.
- Limite de vote : Un seul vote par personne sera accepté. Des mesures seront mises en place pour éviter les votes multiples (validation via adresse e-mail unique).

## 6. Modalités de vote et transparence

- Comptabilisation des votes : Les votes seront collectés via une plateforme dédiée, et chaque personne pourra voter une seule fois. Chaque vote sera soumis à vérification pour garantir la légitimité.
- Politique de transparence : Le nombre total de votes sera rendu public à la fin de la période de vote, et Pop s'engage à divulguer les résultats de manière transparente.

## 7. Récompense de l'artiste gagnant

Le participant sélectionné sera annoncé publiquement. Il recevra une récompense d'une valeur de 300€ et verra son œuvre imprimée sur la nouvelle série de gobelets réutilisables Pop, une mise en avant de l'artiste sur les canaux de communication de Pop. Son design sera utilisé pour une période indéterminée sur nos gobelets réutilisables, distribués lors de divers événements.

## 8. Engagement de l'artiste

L'artiste gagnant s'engage à céder les droits d'exploitation de son œuvre à Pop, conformément au contrat de cession de droits qui sera signé après l'annonce des résultats.

## 10. Acceptation du règlement

La participation à cet appel à projet implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement par les artistes.